

**PAROLE À...**

Olivier Champoussin

**P.10**

**LE DOSSIER**

Les retraites

**P.11**

# SOMMAIRE

## P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

## P.4 / ACTUALITÉ

- . CROUS Mobilisation
- . Elections professionnelles
- . Défendre la formation pro
- . Répression Orléans-Tours
- . JUJIE
- . ESPE : formation initiale en danger
- . ACCOORD

## P.10 / PAROLE À...

- . Olivier Champoussin

## P.11 / LE DOSSIER

- . Retraites

## P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Conférence débat 13 mars 2019
- . Communiqué unitaire AFPA

## P.18 / INTERNATIONAL

- . Sahraouis
- . Aquarius

## P.20 / RETRAITÉS

- . Continuité de la vie syndicale
- . La colère face à Macron
- . Les retraités résistent !
- . Disparition du service des retraites de l'Education nationale
- . CDCA



# VRAI ? OU FAUX ?



## SANS PAPIERS :

Les mineur·e·s isolé·e·s étranger·ère·s sont-il·elle·s en situation irrégulière en France ?

**NON !**

Seules les personnes étrangères majeures doivent posséder un titre de séjour...

## le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication  
Marie BUISSON  
n° CPPAP 0320 S 05498  
Trimestriel 1 €  
FERC - CGT Case 544  
93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie Rivet Presse Édition



Nous venons de clore une période électorale dans la fonction publique qui a été dense pour toutes et tous les militant-es. Les résultats en sont positifs dans notre fédération puisque toutes nos organisations gardent leurs sièges dans les comités techniques ministériels et certaines retrouvent même leur représentativité. Toutes progressent en pourcentage et certaines en voix et en pourcentage. Ces élections ont été l'occasion pour les militant-es d'aller à la rencontre des salarié-es de nos secteurs pour faire campagne mais aussi pour discuter des réformes en cours et des conditions de travail. Cet effort collectif et ses résultats positifs doivent nous donner l'énergie de poursuivre nos efforts de développement pour rencontrer plus de salarié-es, débattre et leur proposer de nous rejoindre.

Pendant les élections la vie politique, sociale et revendicative ne s'arrête pas ! Après plusieurs semaines de contestation le mouvement des gilets jaunes a permis de faire émerger des revendications qui sont très proches de celles que porte la CGT sur le pouvoir d'achat, les salaires, les pensions et les minima sociaux. Toutes remettent en cause la répartition des richesses telle qu'elle s'organise dans notre pays. La contestation a été renforcée par les mobilisations de la jeunesse : étudiant-es contre l'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étranger-es non communautaires et lycéen-nes contre les réformes en cours du lycée, du bac, de l'enseignement professionnel, de Parcoursup.

Le président Macron a tenté de calmer la colère en proposant quelques mesures, renonçant temporairement au dogme du 3 % de déficit, mais celles-ci ne seront pas financées sur le capital mais bien en s'at-

taquant au financement de la sécurité sociale et des services publics. Il a « oublié » les fonctionnaires, la jeunesse mobilisée et a réaffirmé sa volonté de poursuivre toutes ses contre-réformes.

Manipulés, inconscients, violents, c'est ainsi que sont qualifiés parfois celles et ceux qui se mobilisent, qui reprennent la parole après avoir été trop longtemps méprisés, ignorés... « Ceux qui ne sont rien » font irruption dans la vie publique et politique et perturbent le fonctionnement bien huilé d'un système libéral géré par des technocrates qui ne connaissent ni le prix d'un dîner au restaurant, ni celui du SMIC ! Mais la réponse aux mobilisations n'est pas seulement le discours millimétré du président, c'est surtout la répression : on ne compte plus le nombre « d'arrestations préventives», de blessé-es

**« Ceux qui ne sont rien » font irruption dans la vie publique et politique**

par tir tendu de flash ball ou de grenade, de mutilations et même de mort-es, comme cette marseillaise âgée tuée chez elle et pour laquelle pas un responsable gouvernemental n'a eu un mot. La jeunesse est soumise à une répression particulière qui vise à effrayer les lycéen-nes et leurs familles pour étouffer le plus rapidement possible la protestation : les images des jeunes agenouillés mains sur la tête à Mantes-la-Jolie viennent nous rappeler que la liberté d'expression et de manifestation est une conquête et qu'elle peut être remise en cause. Les personnels de l'éducation nationale sont aussi soumis à une pression hiérarchique qui multiplie les messages leur rappelant qu'ils sont fonctionnaires et les enjoint à la « loyauté » envers l'institution.

Dans ce contexte la FERC et ses organisations ont pris leurs responsabilités en appelant à la grève pour amplifier les mobilisations et construire le rapport de force nécessaire à l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous !

**Marie BUISSON, secrétaire générale**

## CGT-CROUS : MOBILISATION POUR LA FONCTIONNARISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL !

*Depuis maintenant plus d'un an le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a lancé un processus de fonctionnarisation des personnels des CROUS.*



La FERF et l'UFSE ont soutenu la démarche de l'UN-CGT-CROUS qui s'est engagée dans la négociation pour défendre cette revendication ancienne des personnels des CROUS et faire valoir leur droit à la titularisation. Les CROUS bénéficient d'un financement public et assurent des missions de service public auprès des étudiant-es, les emplois des personnels répondent à des besoins pérennes, il est donc juste qu'ils accèdent au statut de fonctionnaire. C'était le sens du protocole d'accord signé par les partenaires sociaux en avril 2017.

Malheureusement, la dernière phase de mise en place technique du processus de fonctionnarisation pose de très gros problèmes. Le protocole signé par toutes les parties n'est plus respecté et c'est tout le processus qui est donc remis en cause.

Les conditions de reprise d'ancienneté (70 % seulement pour certains corps) engendreraient une perte d'indice, alors que le protocole précise que les agent-es seront reclassés à l'indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu au

moment de la titularisation. La mise en place d'un quota annuel de 1000 places début 2019 puis à nouveau 1000 places en fin d'année 2019 est un élément nouveau qui n'était absolument pas inscrit dans le protocole, ni évoqué lors des multiples discussions avec les partenaires. La période de stage de 6 mois pour les futurs C1 n'était ni prévue, ni annoncée.

La direction du CNOUS a rédigé une belle plaquette de présentation du processus de fonctionnarisation. Les cas présentés pour faire le point sur les incidences sur les retraites font l'impasse sur les évolutions annoncées par la nouvelle réforme en cours de discussion et celles qui suivront éventuellement. Ils ne font aucun cas de la sécurité du parcours professionnel donnée par un statut de fonctionnaire et sont orientés de manière à dissuader un maximum d'agent-es d'opter pour la fonctionnarisation...

Il est inacceptable de voir apparaître tous ces points et ces dérogations au protocole d'accord, au fur et à mesure des groupes de travail.

Le but recherché par le ministère semble bien être de faire la démonstration que personne n'a intérêt à être fonctionnaire, exonérant ainsi le ministère de tenir les engagements pris auprès des personnels et de leurs représentant-es.

Globalement les personnels des CROUS constatent que leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer, qu'ils manquent de reconnaissance, que leur pouvoir d'achat baisse. Les suppressions de postes entraînent une surcharge de travail et une « polyvalence accrue ».

Alors que le nombre d'étudiant-es est en constante augmentation et que leurs situations se précarisent, les personnels n'ont plus les moyens humains et financiers d'assurer un service public de qualité à l'étudiant-e !

Pour toutes ces raisons, le 19 novembre 2018, les agent-es des CROUS se sont mis en grève. Cette mobilisation nationale massive a démontré que les agent-es des CROUS sont déterminés pour faire valoir leurs droits et revendications !



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

*La FERC participe au maintien de la CGT comme 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans la fonction publique !*

Nous restons la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans la fonction publique avec 21,8 % (-1,3 %) devant la CFDT 19 % (-0,2 %), FO 18 %, UNSA 11,2 %, et FSU 8,7 %.

Il est à noter le recul de 3 points de la participation : 2,6 millions d'agent-es ont voté sur 5,1 millions d'électeur-trices.

Ce qui fait 49,8 % contre 52,8 % en 2014.

Voté électronique, des débuts chaotiques !

Dès le 1<sup>er</sup> jour du vote électronique, le 29 novembre, le système a été suspendu pendant plusieurs heures suite aux nombreux dysfonctionnements constatés : impossibilité de voter, absence de logos sur la plateforme, accusé de réception de vote sans que le vote ne soit finalisé... le ministère a refusé la remise à zéro des compteurs.

Cet épisode affligeant met en exergue les dangers du vote électronique (que la FERC dénonce depuis son instauration). Surtout, il montre combien le développement des délégations de service public peut-être hasardeux alors que des solutions internes efficaces existent.

**Malgré cela à l'Éducation nationale, la CGT Éduc'action est renforcée.**

Les militant-es et les personnels se sont mobilisés pour exercer leur droit de vote. La CGT Éduc'action a gardé sa représentativité au Comité Technique Ministériel et sort renforcée avec un gain de presque 4000 voix par rapport au scrutin de 2014. Elle se maintient dans tous les corps où elle avait des élu-es paritaires et obtient, pour la première fois de son histoire un siège à la Commission paritaire nationale des Certifiés-es.

Les résultats académiques obtenus par notre organisation indiquent clairement un développement du vote CGT Éduc'action parmi nos collègues. Cela indique que le travail de terrain quotidien de nos militant-es, nos revendications et notre projet d'École rencontrent un écho favorable auprès de tous les personnels de l'Éducation nationale.

**Enseignement privé, c'est une excellente nouvelle !**

Après une campagne riche et intense, c'est avec plus 600 voix supplémentaires par rapport au dernier scrutin de 2014, soit une augmentation de plus de 16 %, que la CGT Enseignement Privé obtient 1 élu-e au CCMMEP (Comité Ministériel) et devient donc représentative au niveau national !

Dans les régions, nous gagnons des nouveaux élu-es (Versailles, Poitiers, Rouen, Paris) et nous conservons nos élu-es en Guyane, à Créteil, à Marseille, à Montpellier, à Caen, dans les Hautes-Pyrénées...

Cette nouvelle représentativité nous confère une grande responsabilité pour qu'un vent nouveau souffle dans l'enseignement privé. Nos moyens vont considérablement augmenter, pour encore mieux défendre les personnels.

**Personnels des CROUS :**

L'UNCGT CROUS conserve sa place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans un contexte difficile de remise en cause des services publics et malgré une baisse de la participation par rapport à 2014. L'UNCGT obtient 4 sièges sur 10 au comité technique central (CTC) du CNOUS, 6 sièges sur 12 à la commission paritaire nationale (CPN) du CNOUS.

**Au Ministère des sports :**

Le SNPJS baisse en voix mais garde son siège malgré un fort taux d'absentéisme.

La multiplicité des modes de scrutin, vote électronique et vote à l'urne n'ont pas facilité la participation.

**Dans les EPST :**

Il y a eu une baisse de la participation, certains EPST votaient par voie électronique pour la 1<sup>ère</sup> fois. Au CNRS, la CGT augmente en voix mais la 1<sup>ère</sup> place est prise par la CFDT. Il y a une baisse à l'INSERM, à l'INRIA.

**Au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire CTU :**

11684 votant-es se sont exprimés soit une participation de 23,86 % en baisse de 1,65 point par rapport à 2014.

Le SNESUP-FSU malgré sa baisse, reste 1<sup>er</sup> et conserve ses 4 sièges.

Le SGEN-CFDT gagne un siège et la CGT garde son siège avec 1096 voix.

**Au Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche CTMESR.**

La participation chute de 4 points à 30 %, soit 78 000 suffrages exprimés sur 273 000 inscrit-es. 8700 votants en moins (-11 %).

La FERC CGT reste stable en pourcentage (+ 0,13 points) à 18,6 %.

Elle obtient 14 500 voix, perdant tout de même 1 500 voix (soit 10 %) par rapport à 2014.

La CGT garde ses 3 sièges et devient la deuxième organisation au CT-MESR, derrière le SNPTEs.

## LA LUTTE POUR DÉFENDRE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE !

*La reprise en main de la formation professionnelle par l'État est idéologique et pourrait se résumer à : trouve ta formation sur ton Smartphone et traverse la rue pour trouver un boulot !*



En effet, la contre-réforme vise à rendre les individus seuls responsables de leur situation, niant par ce fait les déterminants sociologiques, et renvoie aux oubliettes l'obligation de l'employeur·e en matière de formation, d'adaptation et de maintien dans l'emploi. L'enseignement est désormais le siège d'une nouvelle doxa : la pédagogie par compétences. Cette approche opère un compromis entre les attentes du patronat et celle de courants pédagogiques utilitaristes, recherchant exclusivement l'employabilité immédiate.

Les luttes des personnels de la formation professionnelle initiale et continue portent des revendications salariales, sur les conditions de travail et la défense de l'emploi mais aussi sur leur vision de la formation professionnelle.

Dans les lycées professionnels, l'intersyndicale CGT Éduc'action - SNUEP FSU - SNEP FSU - SNALC - SUD Éducation - SNCL - SIES FAEN - CNT a déclaré dans son communiqué du 16 novembre :

*« La consultation des collègues, les heures d'information syndicale ou les débats en assemblées générales montrent que les personnels*

*rejetent massivement la réforme Blanquer qui aboutira à la casse de l'enseignement professionnel.*

*Pour nos organisations, cela signifie deux choses : cette réforme n'est pas celle qu'il faut et le ministre doit y renoncer maintenant. Il doit prendre en compte les revendications des personnels !*

*Dans de nombreux départements et académies, la mobilisation s'enracine et s'élargit. L'intersyndicale nationale soutient pleinement les actions et les mobilisations des personnels.*

*Le ministère veut imposer à tout prix une réforme dangereuse pour l'avenir de nos élèves comme des personnels. »*

Démarrée le 27 septembre, la lutte s'est poursuivie avec comme dernière date en cours le 27 novembre. Des lycées professionnels ont été occupés, en particulier dans l'académie de Versailles.

Il faut dire que la situation est inacceptable.

Les élèves perdraient entre 296h et 380h en bac pro, et les enseignant·es 252h. Cela va entraîner la suppression d'au moins 1500 emplois !

Les « compensations » sont en trompe l'œil à la fois en termes horaires et sur le fond. Le « chef d'œuvre » et le « co-enseignement » participent d'une mythologie d'une « intelligence de la main » et font des matières générales des disciplines utilitaristes. En réalité, toutes les disciplines vont perdre des heures, et en particulier dans les disciplines professionnelles. Le gouvernement veut faire des lycéen·nes professionnels des exécutant·es, tout en baissant de presque un tiers leur formation professionnelle initiale !

Le 18 octobre, la direction générale de l'AFPA présentait au CCE et au CA son projet de réorganisation. C'est un PSE de grande ampleur qui annonce l'amputation du quart des emplois, la fermeture d'établissements, l'externalisation de l'hébergement et de la restauration. Sur un effectif de 6 483 CDI au 1<sup>er</sup> juin 2018 sont envisagés : la suppression de 1541 postes CDI, la modification de 457 postes, la création de 603 postes qui, en fait, sont souvent des déclassifications masquées. Le cumul de ces mesures pourrait aboutir à 1995 licenciements. La fermeture de 38 centres entraînerait la disparition de l'AFPA dans 11 départements.

Le gouvernement déclare pourtant, non sans un certain cynisme, vouloir investir dans les « compétences », mais « en même temps » réduit l'égal accès sur tout le territoire à un métier. Cette stratégie fait obstacle à l'emploi et à la reconnaissance salariale, car sans titre ou diplôme d'État, il sera bien difficile de prétendre à la classification et aux grilles salariales des conventions collectives.

Sur les 1 600 pages de ce « projet », seules 3 évoquent les « bénéfiques attendus ». La perspective est sombre et impose une lutte sans relâche : dès 2020, la situation économique doit se rétablir (par miracle !) sinon, dès 2021, c'est une autre phase de destruction de l'AFPA qui se profilera. Pour les 4 organisations syndicales représentatives, unies dans le rejet absolu de ce projet, c'est la mort de l'AFPA qui se dessine et qu'il faut empêcher !

## UNE ATTAQUE DANGEREUSE POUR LE DROIT SYNDICAL

*Une procédure disciplinaire exceptionnelle à l'encontre de deux fonctionnaires de l'académie d'Orléans-Tours en raison de leur activité syndicale dans le cadre d'un conflit interne à leur établissement.*

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer a choisi de ne pas intervenir, apportant ainsi un soutien de facto à la rectrice, alors même que nous avons proposé d'aider à renouer la discussion entre les différentes parties.

Au lieu de cela, la rectrice s'est lancée dans une procédure disciplinaire lourde, faisant planer la menace d'un déplacement d'office de notre camarade.

Fait peu banal, le conseil de discipline n'a pas permis à l'administration de justifier ses accusations et elle n'a pas été en capacité de fournir les éléments sur lesquels elle fonde une décision aussi grave.

Il en ressort des choses assez ubuesques, comme le fait de reprocher à notre camarade de la CGT d'avoir perturbé le bon déroulement de la commission permanente de l'établissement, alors même qu'elle n'en est pas membre...

Cela pose question sur la façon dont le dossier a été monté suite à une enquête administrative uniquement à charge.

Cette procédure inédite et l'acharnement de la rectrice nous interpellent et nous amènent à faire le lien avec l'activité syndicale de nos deux camarades.

Nous demandons la réintégration, sans aucune sanction, de ces deux militant-es syndicaux et nous utiliserons toutes les voies de recours possibles, y compris en justice pour les rétablir dans leurs droits.

Ce n'est pas simplement un problème local qui est posé, mais une atteinte à la liberté d'expression des salarié-es.

**C'est pour cela que toute la CGT se mobilise au plan régional, national et interprofessionnel, car nous considérons qu'il y a là un précédent potentiellement dangereux pour le droit syndical dans notre pays.**

## 20 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT !

*Dans le cadre de cette journée, le collectif JUJIE (Justice pour les Jeunes Isolé-es Etranger-es) dont la FERC-CGT fait partie, a pris deux initiatives.*

Pour préparer cette journée, une vingtaine de témoignages de mineur-es isolés, de professionnel-les et de militant-es ont été publiés et diffusés sur les réseaux et notamment sur les listes CGT. Ces textes, ainsi que ceux qui restent à publier (une cinquantaine au total), ont été remis à l'Elysée, non sans mal. Orientée d'une entrée à l'autre du palais présidentiel, puis contrainte de patienter dans le froid, une délégation accompagnée du cinéaste Laurent Cantet n'a finalement pas été reçue. Au bout d'une heure et demie d'attente, sous la neige, un membre du commandement militaire s'est présenté sur le parvis, leur promettant de faire suivre les dossiers chargés d'histoires humaines révélant l'indignité du traitement de ces mineur-es et jeunes majeur-es que la France rechigne à protéger. Quoi qu'il en soit, Macron ne pourra pas dire qu'il ne savait pas !

Le JUJIE avait aussi appelé à un rassemblement dans la soirée sur la place de la République à Paris. Si les conditions météo ont contraint à renoncer à l'installation du matériel nécessaire aux projections prévues, les représentant-es des structures regroupées dans le JUJIE, les militant-es, les sympathisant-es et plusieurs dizaines de mineur-es isolés étaient bien présents en nombre malgré le mauvais temps. Les prises de parole ont alterné avec les chansons et la musique de la Fanfare Invisible. Parmi les interventions, on retiendra celles, particulièrement fortes et émouvantes, de certains des mineur-es maltraités par les autorités mais aussi - et heureusement ! - soutenus par des collectifs d'habitant-es et des associations.

Des mobilisations qui ne suffiront pas à faire reculer immédiatement le gouvernement et les président-es de conseils départementaux mais qui mettent leur comportement indigne sur la place publique et disent que le combat continue et continuera tant que des enfants seront maltraités comme ils le sont en 2018, dans la France de Macron.



## DESTRUCTION DE LA FORMATION INITIALE : ÉTAPE VERS LA CASSE DU STATUT DES ENSEIGNANT-ES

*Depuis juin, trois rapports sont sortis remettant en cause la structure actuelle de la formation des enseignant-es (Cour des comptes, Sénat, CAP 22). Ils sont convergents et permettent de comprendre ce que Blanquer prépare depuis la rentrée.*

Grâce à un « cavalier législatif » intégré dans la loi sur « L'école de la confiance », la fin des Espé semble actée, remplacés par des « INSPE ».

Au-delà du changement de nom, c'est un changement global de la formation qui est prévu. Au lieu de concevoir l'enseignement comme « un métier qui s'apprend », la philosophie générale du projet est « le métier est formateur ». Et c'est l'employeur-e, l'éducation nationale, qui va reprendre la main sur la formation.

Dès janvier 2019, un nouvel arrêté Master MEEF (applicable dès septembre 2019) va être imposé. Dans les documents d'accompagnement, le terme fonctionnaire stagiaire (pour celles et ceux qui sont admis aux concours en fin de M1 actuellement) a disparu, remplacé par « étudiants en stage ». La part des stages en responsabilité va être augmentée, passant de 20 ECTS (crédits européens) sur 60 actuellement en M2 à 40 ECTS. Le tout accompagné par une novlangue issue du management : « lesson study, micro-enseignement, programmes d'apprentissages utilisant l'intelligence artificielle... ».

Sous couvert de « prérecrutement » et de renforcer « l'attractivité du métier », dès la L2, sans formation, les étudiant-es vont se retrouver devant élèves, pour un salaire dérisoire. Les bourses universitaires sont même présentées comme un moyen de rémunération des AED, qui se retrouveront à tiers temps devant élèves pour moins de 300 € par mois !

D'ailleurs, certains rectorats mettent en place actuellement un partenariat avec le CNED pour pouvoir as-



surer les remplacements des profs absents par les AED.

Enseigner est réduit à des tâches d'exécution, comme appliquer la méthode d'apprentissage de la lecture imposée par le ministère ... et non de conception. Il ne s'agit plus de former les futurs enseignant-es mais bien de les « formater », de réduire encore ce qu'il reste de liberté pédagogique.

L'autre objectif de cette réforme, clairement affiché dans Cap 22, est de supprimer massivement des postes dans la fonction publique. Le Ministère n'annoncera officiellement le positionnement du nouveau concours qu'à la fin du printemps 2019, mais une admissibilité en fin de L3, puis une admission en fin de M2 (1 an plus tard qu'actuellement) permettra de supprimer 25000 postes de fonctionnaires stagiaires d'un trait de plume. Et les personnels actuellement dans les Espé, sous statut universitaire, sont également sur la sellette.

Blanquer n'arrête pas de marteler que le problème de la formation, ce sont les « pédagogistes » ! Il veut donc qu'au moins un tiers des formateur-trices soient devant élèves. Ce qui veut dire que ces personnels seront plus soumis à la hiérarchie de l'éducation nationale. L'employeur décide du contenu de la formation, choisit les formateur-trices et les directeur-trices des Espé/INSPE...

C'est bien la fin de l'universitarisation. D'ailleurs il est écrit dans l'arrêté que les formations et l'évaluation des futurs enseignant-es pourront être assurées par des organismes extérieurs...

Tout ceci va favoriser la contractualisation des enseignant-es et la casse du statut. Ainsi, il a été confirmé que le référentiel de formation initiale va aussi s'appliquer aux futurs néotitulaires, avec des injonctions de plus en plus nombreuses sur les enseignant-es.

Pour justifier sa réforme, le ministère s'appuie sur le fait, que la formation actuelle n'est pas satisfaisante, en particulier pour les étudiant-es et stagiaires. Nous partageons ce constat mais nous demandons de véritables moyens et un statut pour les profs en formation. Nous sommes, à la FERC CGT, favorables à un concours complet dès la L3, suivi d'un recrutement comme fonctionnaire stagiaire pendant 2 ans, avec une formation disciplinaire et pédagogique de haut niveau. Il est impératif que les stagiaires ne soient pas considérés comme moyens d'emploi, mais bien en surnuméraires afin de découvrir progressivement le métier.

Il y a urgence à résister tous ensemble, étudiant-es, stagiaires, formateur-trices, enseignant-es à cette destruction programmée.

## DES CAMARADES DE LA CGT ACCOORD VILLE DE NANTES MIS EN GARDE A VUE !

*Perquisition du local syndical, perquisitions des domiciles, matériel syndical et privé embarqué, garde à vue durant 8h, interrogatoires, prise d'empreintes, d'ADN.... C'est ce qu'ont vécu le Secrétaire Général, un Délégué du Personnel, le Délégué Syndical CGT de l'association para municipale Accoord ville de Nantes.*

Nos camarades découvrent qu'ils sont accusés de : « vol avec violence, menaces de mort ».

Stupeur, sidération, état de choc.

Les faits sont graves. Des agressions physiques et des menaces écrites sont perpétrées à l'encontre d'une cadre de l'entreprise ainsi que de ses proches, par des individus, via textos et lettres.

Mais que la procédure attaque frontalement les institutions représentatives du personnel (IRP) CGT et son secrétaire pose de nombreuses questions. Cette mise en cause nominative vient-elle directement de la direction ? S'agit-il de se saisir de cette situation pour porter un coup radical à la CGT ?

D'autant que cette même direction n'a de cesse de pourfendre l'exercice syndical et est régulièrement mise en faute par la justice, sur action du syndicat CGT Accoord pour les raisons suivantes :

- dénonciation d'accords d'entreprise favorables aux travailleur-ses et gagnés dans la durée par la CGT et le soutien des personnels,
- entraves répétées au fonctionnement des Institutions Représentatives du Personnel, dont le CHSCT,
- discrimination syndicale à l'encontre d'un Délégué du personnel CGT,
- procédure de licenciement déjà mise en œuvre avant ces faits à l'encontre du Délégué syndical CGT.

Cela conduit à des condamnations multiples de l'Accoord par le Conseil des Prudhommes.

La situation va durer tant que l'enquête n'aura pas identifié le, la ou les auteur-es des faits. Cela maintient nos camarades avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. En effet, un faisceau de présomptions, et non de preuves, suffirait à les faire traduire devant le tribunal correctionnel.

Tous ces faits sont déconstructeurs et portent gravement atteinte à leur santé et à leur intégrité.

L'ensemble des structures interprofessionnelles, la FERC et son OFCT suivent attentivement chaque évolution et apportent, en continu, un soutien actif.



## PAROLE A... OLIVIER CHAMPOUSSIN

*Membre du bureau de l'Avenir social, responsable de l'organisation et du développement*



### **L'Avenir social c'est quoi ?**

L'Avenir social est l'association de solidarité de la CGT. Elle a été fondée en 1906 par Madeleine Vernet. A l'origine c'est un orphelinat, les anciens connaissent certainement le timbre du Nid.

En 1988 les activités en direction des enfants sont arrêtées. Depuis l'Avenir social diversifie ses solidarités en France (AZF, inondations, etc.) et à l'international (écoles au Sénégal, déluge en Haïti, etc.)

### **Quand as-tu rejoint l'association ?**

J'ai rejoint l'association en 2015. C'est lors de ma participation en tant que formateur à la formation d'accueil des nouveaux syndiqué-es que nous a été présenté l'Avenir social, dont la FERC est adhérente depuis plusieurs années.

### **Pourquoi as-tu fait ce choix ?**

Au collègue déjà, avec trois camarades de classe, nous avons monté le club informatique où nous formions professeur-es et parents sur les MO5 et des TO7 (les « spécialistes » comprendront !). Par la suite j'ai été bénévole et responsable dans un certain nombre d'associations.

J'ai découvert que grâce à l'Avenir Social, la CGT participait à la solidarité nationale et internationale. L'adhésion et la participation à cette association m'ont donc paru évidentes.

### **Il est nécessaire d'adhérer à l'Avenir social ? Tous les syndiqué-es de la CGT ne sont pas adhérent-es automatiquement ?**

Non malheureusement ! L'adhésion est une démarche personnelle. L'association est composée d'individuel-les comme moi et d'organisations comme mon syndicat ou la FERC. Il faudrait que les 700 000 syndiqué-es et les 22 000 organisations de la CGT soient adhérent-es de leur association de solidarité afin de pouvoir renforcer et développer les actions qu'elle mène.

### **Comment es-tu entré au bureau de l'Avenir social ?**

Par la porte, bien sûr ! Enfin, surtout car Danielle Duverne, la camarade qui était au Conseil d'Administration pour représenter la FERC, a souhaité arrêter de porter ce mandat. En en discutant avec elle et la fédération, nous avons décidé de proposer ma candidature au CA lors de l'AG de 2016. Comme l'Avenir social a toujours œuvré pour les enfants, par l'orphelinat par exemple, et pour leur éducation avec l'ouverture et la construction d'écoles au Sénégal ou la colonie de vacances de l'APCIS (Stains), la place de la FERC y était évidente.

### **Mais tu es aussi à son bureau.**

Ça c'est une autre histoire. Muriel, la Secrétaire générale de l'association, et Catherine, l'ancienne prési-

dente, connaissant mes activités de secrétaire à la vie syndicale de notre fédération m'ont naturellement sollicité pour animer la commission organisation de l'association, et donc par là-même intégrer le bureau. En revanche, je n'étais pas certain que la nouvelle présidente souhaitait que je renouvelle ma présence au bureau. Je suis très heureux de pouvoir continuer le travail commencé pour développer les adhésions à cette association.

### **Peux-tu nous parler du dernier appel à solidarité de l'Avenir social ?**

Comme vous le savez tou-ttes, l'Aude a subi dans la nuit du 14 au 15 octobre des inondations qui ont fait 14 mort-es. Dès le lendemain, nous avons contacté l'UD CGT de l'Aude afin d'avoir une première évaluation des dégâts qui auraient pu toucher les locaux et les adhérent-es de la CGT, pour organiser la solidarité.

Sans attendre les dons, nous avons débloqué une première aide sur le fonds d'urgence de l'Avenir social. Mais nous n'avons pas encore pu, malgré les premiers dons, répondre favorablement à toutes les demandes recensées par l'UD.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre et à faire des dons !

### **Adressez vos dons à l'Avenir Social**

Chèques à l'ordre de :  
« L'Avenir social -  
Solidarité Urgence »  
263, rue de Paris - case 419  
93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur-trice individuel (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts).









## 13 MARS 2019 : CONFÉRENCE-DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

*L'attaque d'une violence inédite visant à détruire l'AFPA révèle le dogme patronal sous jacent : la fin des qualifications. Mais cette idéologie surannée se diffuse bien au-delà de la seule formation continue et explique la contre-réforme Blanquer de la formation professionnelle initiale.*

Avec une réduction de 30 % des effectifs et la fermeture de 38 centres, la disparition de l'AFPA semble programmée. Cet EPIC de formation des adultes qui assure la gestion et la délivrance des titres du Ministère du Travail, ne se justifie plus dès lors que les qualifications professionnelles seraient sacrifiées sur l'autel des « compétences » à la sauce MEDEF.

Transposant dans l'Éducation Nationale, ce révoltant concept « d'employabilité » selon la vision patronale, Jean Michel Blanquer transforme l'enseignement professionnel afin que les LP deviennent des fabriques de « chair à patron » ! Fini donc l'acquisition d'un métier reconnu, et cette contre réforme mélange allègrement les publics (jeunes et adultes), les parcours (en apprentissage, sous statut scolaire, en formation continue) au sein de « campus d'excellence » au seul service du patronat local. Evidemment les enseignant-es feront les frais de cette flexibilité tous azimuts, par une sévère dégradation de leurs conditions de travail, devant être « au four et au moulin ».

Il semble donc fondamental de mener une contre offensive idéologique, et d'armer les militant-es au cours d'une conférence débat sur l'enseignement professionnel qui se déroulera le 13 mars prochain, à l'initiative de l'IHS FERC (voir ci contre) dans les locaux de Montreuil. Tou-tes les syndiqué-es sont invités à venir débattre sur les évolutions, transformations, mutations des formations professionnelles et technologiques et plus spécifiquement de



**La CGT, c'est l'intérêt de la voie Pro et des PLP !  
Se mobiliser pour la défense de l'enseignement professionnel public : une nécessité !**

l'enseignement professionnel. Et ce depuis la création des centres d'apprentissages en 1944 jusqu'aux lycées professionnels (LP) d'aujourd'hui, en resituant les mutations dans le contexte politique, économique, social des quelque soixante-dix années écoulées.

Il s'agit, partant des établissements, de mettre à jour les interactions entre évolutions de ceux-ci, statut des personnels et contenus, objectifs de formations :

Comment les besoins en qualification, les formations et certifications (notamment les diplômes) et les aspirations des jeunes et des familles se croisent-ils ?

Comment les stratégies patronales, les politiques menées de la création d'une structure publique conduisant à la formation des ouvrier-es qualifiés à 80 % d'une classe d'âge au niveau bac ont fait évoluer l'enseignement professionnel ?

### Programme

9 H 30 Accueil

10 H 00 Présentation : Michèle Baracat (10 mn)

Introductions au débat :

230 ans d'enseignement technique scolarisé. 1788 – 2018 : une construction progressive en trois voies : technologique, professionnelle et générale par Christian Hamon (20 mn)

Docteur en sciences de l'éducation, auteur du « Baccalauréat Technique » paru en 2015 aux Presses Universitaires de Rennes (PUR).

75 ans au service des jeunes, des personnels des enseignements professionnels et de la défense de la qualité de la formation par Gérard Montant (20 mn)

Auteur de « Les amours laborieuses » ou « L'école, les enseignants, la formation professionnelle et l'apprentissage dans les congrès et la presse de la CGT de 1895 à 1921. »

« Un certain regard... un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT »  
Débat interactif

12 H 00 Pot / repas

14 H 00 Reprise des travaux  
Suite du débat. Celui-ci sera alimenté par des interventions complémentaires des militant-es des différents secteurs de la Formation professionnelle.

Relance du débat par Alain Vrignaud.

16 H / 16 H 30 Conclusion et synthèse par Marie Buisson, secrétaire générale de la FERC.

# La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

## Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

## Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

## Objectif 2022

### pour des offres sans reste à charge

#### Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations. Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

#### La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

#### Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).  
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
- **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges)
- **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).

La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

## Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.
- 2 Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.
- 3 Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

## AFPA - COMMUNIQUÉ UNITAIRE

*À l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, SUD Solidaires et CFTC, les salarié-es venus de toute la France se sont fortement mobilisés lors de la manifestation nationale du 6 décembre 2018 à Paris.*

Le cortège, très animé et fier d'être rassemblé, a été salué par de nombreux témoignages de soutien tout au long du parcours.

Afin de dénoncer un projet vide de perspectives pour l'AFPA et destructeur pour nos emplois, près de 2000 manifestants – soit près d'1 salarié-e sur 3 ! - ont rejoint la rue de Grenelle, avec le soutien de tous les salarié-es des établissements qui étaient en grève et ne pouvaient pas se déplacer pour des raisons diverses.

Une délégation intersyndicale a été reçue par Patrice IVON, conseiller en charge des mutations économiques au sein du cabinet de Muriel Pénicaud. L'intersyndicale avait demandé à être reçue par Madame la Ministre ou son Directeur de Cabinet, Antoine Foucher. En effet, la situation impose à l'État de prendre toutes ses responsabilités en clarifiant ce qu'il veut faire à terme de son établissement public de formation professionnelle, membre du Service Public de l'Emploi, et avec quels moyens.

Ainsi, l'intersyndicale a annoncé qu'elle resterait dans les locaux du Ministère jusqu'à l'obtention d'un entretien ou d'une date d'entretien, avec Madame la Ministre ou son directeur de cabinet. Pas question de discuter de l'avenir de l'AFPA avec un conseiller, qui avait pour seule mission de nous expliquer comment il allait mettre en place la casse de l'AFPA ! Face à la détermination de la délégation, Patrice IVON a dû se résoudre à sortir pour en échanger avec le Directeur de Cabinet. Après quelques minutes d'attente, nous avons obtenu gain de cause : rendez-vous est pris avec le directeur de cabinet de Madame Pénicaud, vendredi 14 décembre à 15H.

**NOUS NE LAISSERONS PAS L'AFPA ET SES SALARIÉ-ES DEVENIR UN SUJET SECONDAIRE ! PLUS QUE JAMAIS, LA DÉTERMINATION ET L'UNITÉ SONT NÉCESSAIRES POUR UN AVENIR POUR L'AFPA !**

Cette rencontre n'est qu'une étape dans la réussite de l'action, et la mobilisation de tous devra rester forte jusque-là. La lutte continue.

## TOUT CHAUD, TOUT NEUF !

Le « Courriel » 2019 de la formation syndicale vient de sortir.

Vous pouvez le télécharger sur le site de la FERC

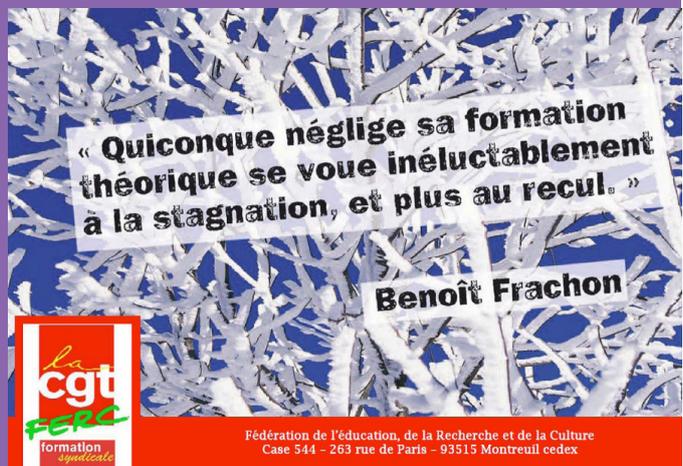
**[ferc-cgt.org](http://ferc-cgt.org)**

(thématique formation syndicale)

Au menu :

- le calendrier et les contenus des stages,
- les démarches pour s'inscrire en formation,
- les modèles pour demander une autorisation d'absence...

À utiliser sans modération !!!



# INTERNATIONAL

## SAHRAOUI : PEUPLE OUBLIÉ, MAIS PAS SANS DROIT \*,

*Mais qui sont les Sahraouis ? Ils viennent de l'Ouest du Sahara, point extrême du grand désert mais ils n'ont jamais connu leur pays, occupé depuis 1976 par le Maroc.*

Le processus de décolonisation sous l'égide de l'ONU n'est pas terminé, le référendum d'autodétermination n'a jamais été mis en place. Depuis ce peuple vit en exil, dans des campements en Algérie près de Tindouf.

Les conditions de vie sont très difficiles et seule la scolarisation de ces enfants leur permet d'avoir une perspective mais pour cela ils doivent parler le français pour intégrer un collège et un lycée plus tard.

Depuis plusieurs années, une association œuvre dans le pays nantais et le Morbihan pour un accueil des enfants pendant la période estivale. Cela permet aux enfants de :

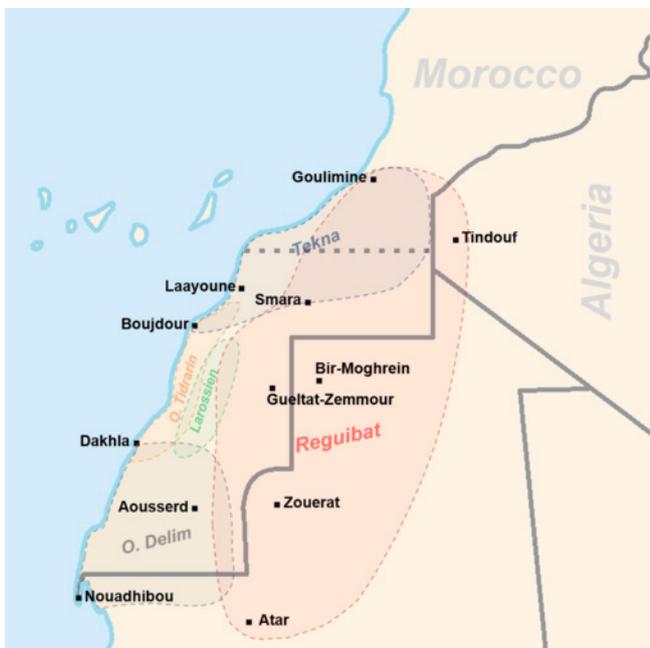
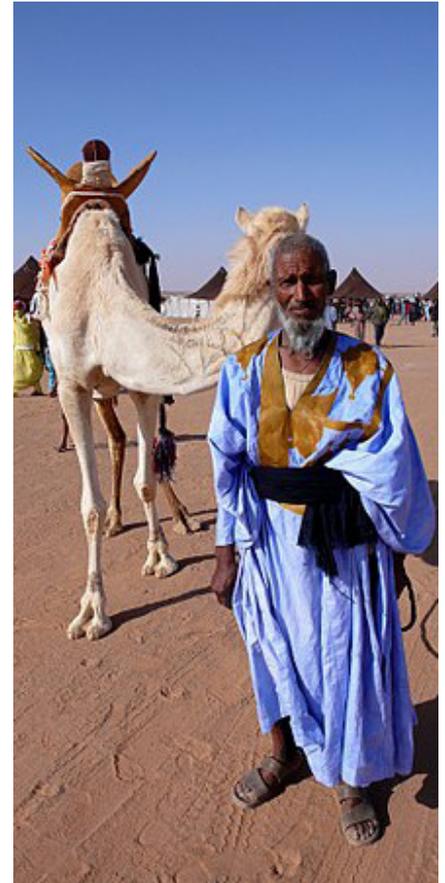
- quitter les campements au moments les plus chauds de l'été,
- bénéficier d'un suivi médical,
- disposer d'une alimentation riche et variée,
- découvrir un environnement naturel et un climat tempéré,
- découvrir une autre culture et de nouvelles relations humaines.

L'association ALCJS (association lanestérienne de coopération avec la jeunesse sahraouie) créée dans la ville de Lanester a pour mission de récolter des fonds et du matériel.

Par exemple : des fournitures scolaires comme des cahiers, stylos, manuels, tableaux, etc., des jeux éducatifs tels des puzzles de mots, abécédaire, etc., du matériel utilisé en animation (ballons, foulards, cerceaux, etc.)

Mais les fonds recueillis par l'association permettent également à des bénévoles de se rendre sur place, dans les campements du SAHARA Occidental. Cela a plusieurs finalités, notamment d'ouvrir une classe de français et de trouver des familles désireuses d'accueillir de jeunes Sahraouis pour une semaine en Bretagne.

\*droit à l'autodétermination (résolution ONU 2152 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7162<sup>e</sup> séance, le 29 avril 2014).



Si vous aussi, vous souhaitez accueillir ces enfants, contactez la « plate-forme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental »

**[plateformeSO@gmail.com](mailto:plateformeSO@gmail.com)**

## AQUARIUS, LES BONS SENTIMENTS VERSUS LUTTE DE CLASSES

*Ce sont 30 000 marseillais-es (dont la CGT) qui ont manifesté du Vieux Port à celui de La Joliette, le samedi 6 octobre pour l'Aquarius. Ce bateau affrété par l'ONG humanitaire SOS méditerranée sauve les naufragé-es dans la mer devenue la plus meurtrière du monde. Il s'est vu retirer son pavillon (son immatriculation) après que le gouvernement italien a fait pression sur le Panama, pour empêcher l'Aquarius de naviguer et de sauver 29 523 migrant-es depuis février 2016. Il est bloqué à Marseille.*



Tous les jours des gens meurent aux portes de l'Europe, cette situation est insupportable pour la majorité de nos concitoyen-nes qui ont pétitionné et manifesté à travers le pays. Sans bouder, en ces temps de division des peuples, ce rassemblement largement œcuménique qui fédère dans un même élan beaucoup de bons sentiments et est un appel à la part d'humanité de chacun-e d'entre nous, c'est bien la moindre des choses, pour que l'Aquarius puisse reprendre la mer et sa mission de sauvetage et que le devoir d'assistance aux personnes en détresse en mer soit respecté.

Cependant, cette noble indignation sur le fait que des femmes, des hommes et des enfants soient chassés de leur pays, ne doit pas occulter les causes de cette misère et ces guerres engendrées par les mêmes puissances qui ferment leurs ports. On doit bien mettre en lumière le mal qui est la cause de cette calamité : le capitalisme. Système, qui dans sa quête incessante de profits, ne produit pas de richesses pour le

bien-être de l'humanité, mais une lutte concurrentielle toujours plus dure menant au déclenchement d'interventions armées lorsque des intérêts économiques sont menacés. Ce prédateur des ressources humaines et naturelles a pillé le continent africain pendant des siècles, que ce soit au travers des « Empires », du commerce triangulaire ou de l'esclavage. La dette est colossale, et au lieu d'en assumer les conséquences, on refuserait « d'accueillir toute la misère du monde ».

Pour nous syndicalistes de lutte de classes, au contraire, « *il faut arrêter d'opposer « main-d'œuvre étrangère » et « main-d'œuvre nationale »* ». *Nous savons bien que la concurrence est organisée à tous les étages : entre les travailleur-euses d'une même entreprise, entre les entreprises d'un même pays et entre les pays d'une même planète ! Pour le plus grand profit du 1% de dominants qui s'arrogent tous les droits.*

*Cette oligarchie s'appuie sur un « discours nationaliste visant à opposer travailleurs français et travail-*

*leurs immigrés [qui] est une vieille recette d'extrême droite. Les réactions identitaires et la désignation des travailleurs immigrés comme boucs émissaires ont accompagné les périodes de crises économiques ». De façon perverse les dirigeant-es européens utilisent « ces raccourcis dangereux sous prétexte de « protéger » la « main-d'œuvre locale » alors que « Ce n'est pas l'immigration qui crée du dumping social mais l'absence de droits ! »*

Car au delà de l'humanité qui doit nous faire accueillir celles et ceux qui sont prêts à mourir pour tenter leur chance, nous les considérons comme appartenant à une classe universelle qui n'a d'autre moyen pour assurer sa subsistance que celui de vendre sa force de travail. Cette classe sociale : c'est le prolétariat ! Comme cette classe de prolétaires a, aujourd'hui, beaucoup de mal à reconnaître le lien qui la réunit en une classe mondiale, il est nécessaire de rappeler, au-delà des bons sentiments, le seul mot d'ordre qui vaille : Proletarier aller Länder, vereinigt euch ! (Prolétaires de tous pays, unissez-vous !)

1-Philippe Martinez une tribune au « Monde ».



## ORGANISER LA COLÈRE POUR FAIRE RECULER MACRON

*Au centre de la discussion de la Commission exécutive de notre UFR le 14 novembre : la colère monte devant l'appauvrissement de la grande majorité de la population organisé par Macron-Philippe au compte du capital financier.*



Fiscalité de classe, casse des services publics, précarité généralisée, volonté de briser le bac, les systèmes de retraites, la Sécurité sociale, la Fonction publique. Au bout, la fin des droits collectifs, les privatisations, l'ubérisation de toute la société. Le 17 novembre, cette colère accumulée a soudain éclaté dans la rue avec les « gilets jaunes » parmi lesquels de nombreux retraité-es qui, comme les actif-ves, voient les prix augmenter et les pensions et salaires stagner.

La bascule entre cotisations et CSG est caractéristique de la volonté du gouvernement et du patronat de baisser les salaires et les pensions de retraite.

La mise en coupe réglée de la Sécurité sociale est un véritable vol du salaire socialisé qui va de plus accroître le renoncement aux soins. Le « reste à charge zéro » est un cadeau empoisonné qui ne peut que déboucher sur l'augmentation des cotisations des mutuelles et des contrats d'assurance. Bien évidemment, la suppression de la taxe d'habitation sera compensée autrement et va étrangler davantage les communes

qui devront sabrer dans les services publics.

*« Les services publics, c'est la seule richesse de ceux qui n'ont rien [1]. »*

Le président des banquier-es, lui, veut les liquider. Le 30 octobre, Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, annonçait la casse du statut avec le recours massif aux contractuel-les, le salaire au mérite, et souhaitait « une plus large consultation et en articulation avec la réforme des retraites ». Consultation, consultations... mais « le pouvoir en place a déjà tout décidé sur l'essentiel de ses contre-réformes » (communiqué de l'UFSE CGT du 30 octobre).

Le prélèvement de l'impôt à la source, c'est-à-dire par des personnes privées (le patronat), anéantit une œuvre fondatrice de la Révolution de 1789 qui avait supprimé (et leur tête avec) les Fermiers généraux. Casser le statut des fonctionnaires, c'est aussi saper une des bases de la République : le statut protège les fonctionnaires – garants des missions de service public - contre

les groupes de pression de toute nature, politiques, religieux, économiques ; il impose des devoirs, dont neutralité et impartialité. Le statut assure la continuation de la rémunération après le départ à la retraite avec le Code des pensions civiles et militaires, continuation réalisée par la règle de calcul sur les 6 derniers mois. Il est la cible emblématique du « régime universel de retraites par points » de Macron. Le MEDEF voit dans cette « réforme » des retraites, « la mère de toutes les réformes ». Nous voilà prévenus.

Le 26 septembre dernier, au siège de la CGT, des syndicalistes suédois, allemands et italiens ont montré les conséquences des régimes de retraite par points déjà en place. Ils nous ont dit en substance « *Ne vous laissez jamais imposer ce type de régime !* » Le représentant de la FGTB (Belgique) a relaté le combat victorieux dans son pays contre le projet de « réforme » par points, grâce à une campagne vigoureuse et à l'unité réalisée sur un refus net.

Organiser la colère, c'est déjà aller voir les adhérent-es proches du départ à la retraite pour qu'ils et elles continuent avec la CGT. Les revendications sont simples, comme notre CE les a rappelées : augmentation généralisée des salaires et des pensions, annulation de la hausse de la CSG, non au projet de régime universel par points, maintien de tous les régimes de retraite dont les régimes particuliers et le code de pension des fonctionnaires.

Philippe Bouyries

[1] Belle expression de la camarade Danielle Muller à la CE.

## PARTOUT ATTAQUÉS, LES RETRAITÉ·ES RÉSISTENT

*Pour rembourser les dettes monstrueuses contractées auprès des banques avec la crise qui dure depuis 2008, les gouvernements instaurent partout l'austérité.*

Sans doute, appliquant les directives des institutions internationales du capital, FMI, Banque mondiale, OCDE, Union européenne, pensent-ils que les retraité·es - ne pouvant pas bloquer l'économie par la grève - sont une proie plus facile...

La réalité montre que les retraité·es n'acceptent pas le sort qu'on leur réserve. D'une façon ou d'une autre, la pension de retraite, quand elle est financée par des cotisations (parts employeur·e et salarié·e), est classée dans le « coût du travail » par le capital qui cherche en permanence à le baisser.

Le cas de l'Italie est emblématique de l'offensive mondiale contre les retraites. Le gouvernement Salvini - Di Maio avait annoncé une remise à plat de la réforme de 2011 (loi Fornero) qui repousse à 67 ans l'âge légal dès 2019 et baisse les pensions ; loi qui obligerait des centaines de milliers de salarié·es à travailler jusqu'à 70 ans. Il avait l'intention de ramener de 65 à 62 ans la possibilité de départ à la retraite avec 38 annuités (400 000 sont concernés), pour un coût de 7 milliards € ; et d'instaurer un « revenu de citoyenneté » de 780 €/mois pour

chômeur·ses et retraité·es qui n'ont que le minimum de 400 €/mois. La Commission européenne a alors ordonné au gouvernement italien de « réduire le poids de la dépense publique destinée aux pensions de vieillesse » et l'a menacé de sanctions. Le FMI déclare « en Italie, les réformes des pensions des années passées doivent être préservées ».

La Grèce subit les conséquences de plus de 12 réformes des retraites imposées par la Troïka. Depuis 2011, les pensions de retraite ont baissé de 50 % avec un minimum tombé à 345 €. Le salaire minimum est passé de 750 € en 2010 à 586 € cette année, le chômage est à 20 %, 40 % chez les moins de 25 ans. Dans de nombreuses familles, le seul revenu est la pension de retraite des grands parents, plus du tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, 500 000 jeunes diplômé·es ont émigré. Voilà où le capital veut conduire tous les peuples.

En Russie, une loi (en cours d'adoption) bouleverse la règle datant de 1932 : les femmes devront travailler jusqu'à 63 ans au lieu de 55, les

hommes jusqu'à 65 ans au lieu de 60, au nom de la baisse de la dépense publique. Devant les protestations, Poutine a concédé 3 ans de moins pour les femmes, donc 60 ans. Le 9 septembre dernier, des manifestations ont eu lieu dans toutes les grandes villes, en particulier à l'appel de la centrale syndicale KTR (2 millions de membres). La centrale « officielle » FNPR (20 millions de membres) soutient la « réforme ».

En Suède [1] où le système à deux piliers, un par comptes notionnels (cotisations définies et 47 ans de travail à temps plein pour avoir le taux plein), le second par capitalisation, sévit depuis 1995, des manifestations se succèdent depuis plusieurs années pour l'augmentation des pensions et pour pouvoir partir à 65 ans sans décote.

En Belgique, devant l'ampleur du rejet, le gouvernement a renvoyé *sine die* l'examen du projet de loi de retraites à points prévu pour entrer en vigueur en 2025. En particulier, le 16 mai dernier, à l'appel des trois centrales FGTB, CSC et CGSLB, 70 000 personnes avaient manifesté à Bruxelles contre le projet de loi. Une victoire !

Il n'est donc pas étonnant que les retraité·es se mobilisent pour sauvegarder les droits conquis par des décennies de lutte de classes, face à la politique destructrice de tous les gouvernements. La fragilité de ces derniers, exposée au grand jour, ne peut qu'encourager la résistance. C'est notre travail que d'organiser cette dernière.

Philippe Bouyries

[1] pour des détails, voir Le Lien n° 191 de juin 2017, page 21.





## À PROPOS DES CDCA... CONSTATS, PRISES DE CONSCIENCE, RÉFLEXIONS...

Le CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), composé de deux formations compétentes (l'une pour les personnes handicapées, l'autre pour les personnes âgées) est issu de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (décret d'application du 7 septembre 2016): son fonctionnement dépend aussi des choix sociaux et économiques de chaque département...

Pour ce qui nous concerne, nous les aîné-es, nous les retraité-es, quelques rappels chiffrés :

Pour une population française de 67,2 millions d'habitants (INSEE janvier 2018), nous sommes 13,1 millions de sénior-es soit un-e habitant-e sur cinq !

« Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène nouveau : le nombre de seniors double presque tous les 50 ans depuis 1920 ! » (Nathalie BLANPAIN INSEE Références 20/11/18)

Nous nous trouverons probablement en 2030 à :

- 17,1 millions entre 60 et 74 ans !
- 12,3 millions âgé-es de plus de 75 ans !

« L'affaire est d'importance » et il convient de la traiter avec le plus grand sérieux et le plus grand respect car la bienveillance (en l'espèce...) n'est pas qu'un mot ! C'est aussi une présence !

En effet, si la perte d'autonomie est un basculement, l'accompagnement au vieillissement est aussi fait de prévention !

Un exemple parmi d'autres : avoir besoin de prendre appui pour éviter une chute peut s'assimiler à une chute... (révélateur d'un trouble de l'équilibre, baisse de force musculaire, autres...) c'est donc à prendre très au sérieux et un avis spécialisé s'avère nécessaire !

Si donc on se place sur le volet prévention, il existe autant de vieillissements que de personnes âgées (c'est une des problématiques des chercheur-ses : pourquoi y a-t-

il des gens qui vieillissent en bonne santé et d'autres pas... ?) et il peut être alors envisagé trois grandes catégories :

- le vieillissement réussi,
- le vieillissement habituel ou usuel,
- le vieillissement pathologique.

Or, si l'on combine ces constats avec une observation empirique de notre fonctionnement et rayonnement « en situation de retraite », c'est révélateur de trois stades de « l'activité » en retraite :

- le-la retraité-e tout frais libéré de son travail (la « pêche », l'envie de tout faire, le « besoin » d'aider ses collègues encore actifs ! N'entend-t-on pas dire que les retraité-es sont débordés) ?
- Le-la retraité-e qui « prend du recul » avec son métier, ses collègues...
- Le grand âge... et ses conséquences.

Sommes-nous « bien à l'aise » et en harmonie avec notre société française contemporaine ?

On a tellement favorisé et développé l'esprit d'entreprise, le choix de la « gagne » au détriment d'un équilibre et d'une recherche de qualité de vie, tous les moyens de consommation étant (nous laisse-t-on croire) à la disposition de la plupart d'entre nous, que nous oublions, nous évitons de voir l'évidence ! (de plus, les familles sont éclatées et la paupérisation s'installe).

Quid de nos Vieilles et nos Vieux ? Ah, il existe bien les solutions EHPAD, alors que la tendance, pour aussi des raisons financières, est au maintien à domicile !

Mais, quel maintien lorsque l'on a plus de 85 ans, plus de 90 ans...

Le bonheur supprime la vieillesse selon Franz KAFKA.

Les CDCA « auront encore du grain à moudre » !

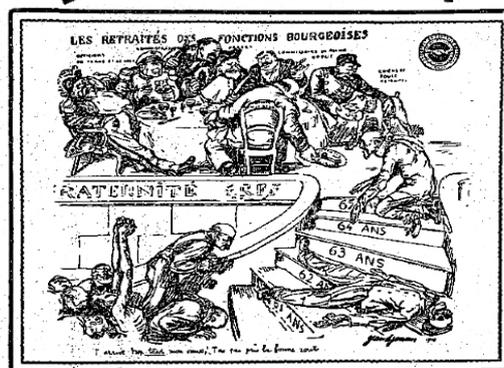
Michel MANAUTA élu CGT CDCA  
USR UD34-SNR UNSEN

### CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

# Leurs Retraites et celles qu'ils nous offrent

Quelques Retraites de hautes dignitaires de la République bourgeoise

Ambassadeur	10.000 fr.
Militaire	Plein-potenciaire 10.000 fr.
Conseiller de l'Administration de la Marine	8.000 fr.
Président Général	6.000 fr.
Trouver Payer Général	6.000 fr.
Inspecteur des Ponts et Chaussées	6.000 fr.
Préfet	4.000 fr.
Capitaine	3.000 fr.



Quelques Retraites de gros fonctionnaires de la République bourgeoise.

Directeur d'Emploiement	8.000 fr.
Chef de Bureau de Ministère	6.500 fr.
Commissaire Spécial (de Police)	4.500 fr.
Receveur Particulier des Finances	4.000 fr.
Percepteur	4.000 fr.
Conservateur des Hypothèques	4.000 fr.
Commissaire	1.500 fr.
Agent de Police	2.000 fr.
Gardiens de Prison	2.000 fr.

En somme, camarade, si tu n'as pas crevé avant les 65 ans, d'ici l'année 1930, tu auras 27 centimes et demi à manger par jour. Si tu vis après 1930 et si tu as versé pendant 30 ans, tu auras (peut-être) 330 fr. par an ! pas même 20 sous par jour. Quant aux femmes, compagnes des travailleurs, qui ont peiné toute leur vie pour intégrer la rangée payée de leur homme, la C.G.T. les la bourgeoisie a « oubliés » de leur donner un morceau de pain. Elle leur donne néanmoins, à la mort de leur mari, 50 francs pendant trois mois, et après... un TOUT... Quelle dégringolade et quelle tristesse que ces Retraites pour les Noirs !



**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**

Crédit photo : AGE / Photonstop

## **En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.**

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

**Plus d'information sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

**MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.** Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.